

LES DOSSIERS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

RETRAITE, LES QUATRE EXIGENCES !

PAR PHILIPPE CREVEL, DIRECTEUR DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite
et de la Prévoyance

104-110, Boulevard Haussmann • 75008 PARIS

Tél. : 01 76 60 85 39 • 01 76 60 86 05

contact@cercledelÉpargne.fr

www.cercledelÉpargne.com



LE CERCLE
DE L'ÉPARGNE

En partenariat avec **AG2R LA MONDIALE**
et l'association d'assurés **AMPHITÉA**

LES DOSSIERS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

RETRAITE, LES QUATRE EXIGENCES !

PAR PHILIPPE CREVEL, DIRECTEUR DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| LA QUESTION DE L'ÉQUILIBRE | 03 |
| UN SYSTÈME ÉCONOMIQUEMENT ET SOCIALEMENT SUPPORTABLE POUR LES ACTIFS | 04 |
| À LA RECHERCHE DE L'ÉQUITÉ | 05 |
| LA QUESTION SENSIBLE DU NIVEAU DE VIE DES FUTURS RETRAITÉS | 06 |

RETRAITE, LES QUATRE EXIGENCES !

PAR PHILIPPE !CREVEL, DIRECTEUR DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

En matière de retraite, la question numéro un ne se résume pas à la recherche d'un simple mode de calcul des pensions qu'il soit par points, par annuités, par comptes notionnels. La question capitale est la capacité du système de retraite de répondre à quatre exigences :

- Ne pas peser sur les générations futures ;
- Ne pas être antiéconomique par l'application de cotisations sociales ou d'impôts élevés qui aboutiraient à détruire des emplois ou à réduire le pouvoir d'achat des actifs ;
- Être autant que possible équitable ;
- Assurer un niveau de vie décent aux retraités.

LA QUESTION DE L'ÉQUILIBRE

Le Conseil d'Orientation des Retraites a, à la demande des pouvoirs publics, affiné ses projections présentées dans son rapport de juin, concernant les régimes de retraite. Cette actualisation a retenu l'année de 2025, censée être celle de l'entrée en vigueur du début de la mise en place du régime universel par points. Il a intégré la sous-indexation des pensions de base quand la pension totale (c'est-à-dire complémentaire comprise) est aux alentours de 2 000 euros, la révision de l'objectif de réduction des effectifs de la fonction publique d'État (-10 000 emplois au lieu de -50 000) et la moindre évolution des rémunérations dans la fonction publique.

En fonction du taux de croissance qui varie selon les scénarii de 1,8 à 1 %, le déficit du régime de retraite oscillerait entre 7,9 et 17,2 milliards d'euros en 2025.

Avec l'affadissement de la croissance, l'augmentation du nombre de retraités ne peut que peser sur les comptes. La France compte aujourd'hui 16 millions de retraités. Elle en comptera, en 2060, 25 millions.

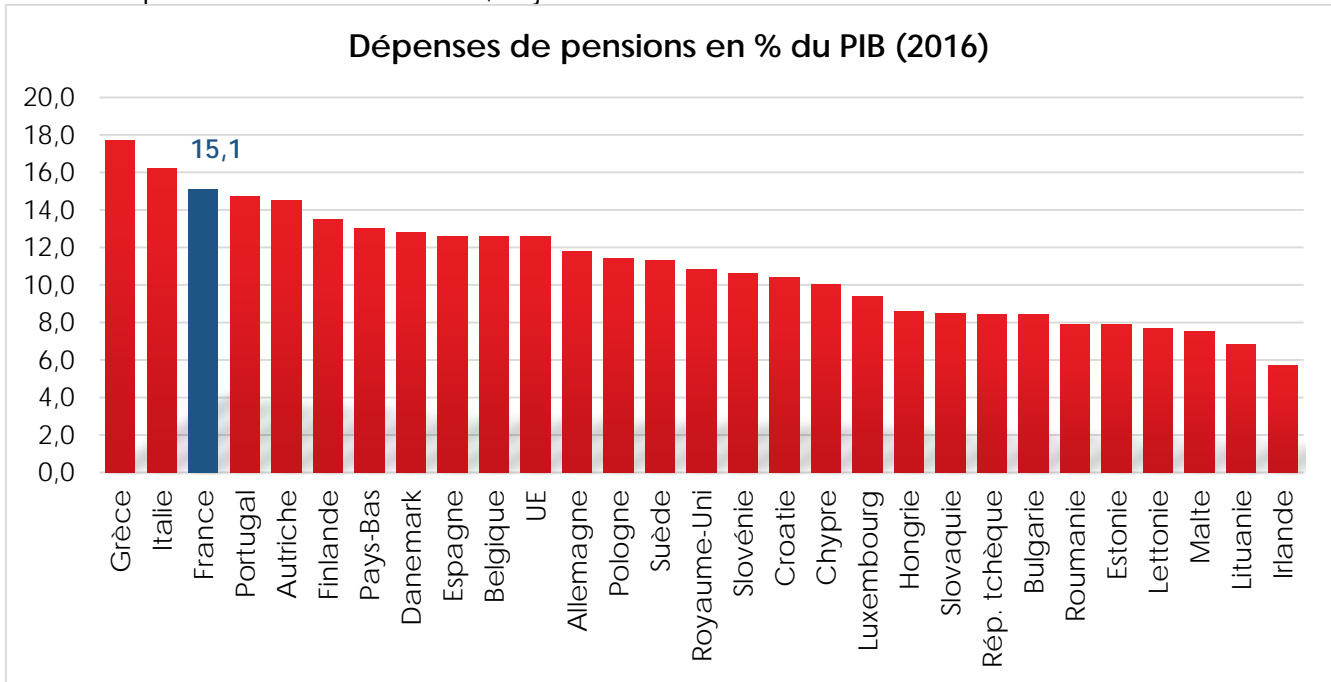
Le nombre de départs à la retraite est actuellement de 800 000 par an. La population active était, en 2018, de 29,7 millions de personnes. D'ici 2030, elle devrait connaître une croissance de 45 000 par an, bien inférieure à celle du nombre de retraités (croissance de plus de 200 000 par an). Ainsi, le ratio actifs sur retraités qui était de 4 dans les années 60 devrait n'être plus que de 1,6 en 2030 et tendre vers 1,4 d'ici 2060.



UN SYSTÈME ÉCONOMIQUEMENT ET SOCIALEMENT SUPPORTABLE POUR LES ACTIFS

La France tient la première place du classement pour les dépenses sociales en Europe et troisième pour les dépenses de retraite, juste

derrière la Grèce et l'Italie. Selon Eurostat (statistiques différentes de l'INSEE), notre pays a consacré, en 2016, 15,1 % de son PIB au financement des régimes obligatoires de retraite. Seules la Grèce et l'Italie ont consacré une part supérieure de leur PIB aux retraites obligatoires.



Source : Cercle de l'Épargne - Eurostat

Le coût du travail est, en France, un des plus élevés d'Europe. Ces cinq dernières années, les cotisations vieillesse ont été, à plusieurs reprises, augmentées. Les prélèvements pour financer les retraites représentaient, en 2018, 31 % des revenus des actifs, prélèvements financés à 80 % par des cotisations sociales. Le reste des ressources est constitué d'impôts et taxes affectés (près de 12 %, notamment pour compenser les exonérations de cotisations sur les bas salaires) et d'autres ressources qui proviennent d'organismes tiers tels que l'assurance chômage ou la branche famille de la sécurité sociale (4 %), des prises en charge de l'État (3 %, pour l'essentiel des subventions d'équilibre de certains régimes

spéciaux), ou encore d'autres fonds, tels que le fonds pénibilité (0,8 %).

Les marges de manœuvre apparaissent faibles en matière de cotisation pour financer l'augmentation des dépenses de retraite dans les prochaines années. Un relèvement des cotisations engendrerait à la fois une perte de compétitivité et une diminution du pouvoir d'achat des actifs. Il est admis que le niveau de consommation des actifs et en particulier des jeunes actifs est plus élevé que celui des seniors. De ce fait, une amputation du pouvoir d'achat des premiers aurait mécaniquement un effet sur la



demande intérieure (consommation et investissement).

À LA RECHERCHE DE L'ÉQUITÉ

L'équité polyphonique

La recherche de l'équité est digne du mythe de Sisyphe. L'équité étant une valeur relative et évolutive, elle est difficilement atteignable. La version « *un euro cotisé donne les mêmes droits pour tous* » relève de l'équité comptable. Les départs anticipés à la retraite octroyés en contrepartie de la pénibilité subie durant la vie professionnelle sont une autre forme d'équité. Elle vise à autoriser le départ à la retraite d'actifs qui sont supposés avoir une espérance de vie plus courte. *A contrario*, des personnes qui ont poursuivi des études supérieures peuvent estimer qu'elles n'ont pas à devoir à travailler à un âge plus avancé que la moyenne de la population. L'équité, valeur plurielle, peut être égalitaire ou inégalitaire en fonction des critères retenus.

Le système de retraites actuel, composé de 42 régimes de base différents, est jugé par une majorité de Français comme injuste et inefficace (enquête 2018 du Cercle de l'Épargne/Amphitéa). Pour autant, une majorité relative de Français sont pour le maintien de dispositifs visant à prendre en compte les spécificités des emplois occupés.

Les régimes spéciaux cristallisent tous les fantasmes et toutes les passions

Pour certains, les régimes spéciaux génèrent de profondes inégalités, pour d'autres, ils sont des droits acquis, ils sont consubstantiels aux secteurs auxquels ils sont associés. La règle des

75 % des derniers salaires, élément incontournable du contrat de travail de leurs bénéficiaires, est inaliénable. Si le montant moyen des pensions des régimes spéciaux est supérieur de plusieurs centaines d'euros par mois à celui du régime moyen, cela s'explique en partie par le niveau des emplois et des rémunérations. À emploi égal, l'écart est moindre et n'est pas toujours en faveur des attributaires des régimes spéciaux.

La retraite étant un des piliers du régime spécial, l'harmonisation des règles aboutit à mettre un terme à une histoire vieille de plus d'un siècle. Lors de la réforme des retraites en 2018 et de France Telecom en 1994, la « clause du grand-père » a été utilisée. Seuls les nouveaux entrants après la promulgation de la loi se sont vu imposer les nouvelles règles. Ainsi, pour France Telecom, les fonctionnaires qui y travaillaient avant 1994, ont conservé leur statut et leur régime de retraite. En 2018, il a été admis que les cheminots en fonction avant le 1^{er} janvier 2020, resteraient dans le cadre de l'ancien statut de la SNCF. De ce fait, il peut apparaître difficile de ne pas retenir cette règle pour la réforme systémique des retraites. Mais, dans ce cas-là, au nom de la fameuse équité, tous les actifs sont susceptibles d'en profiter ce qui rendrait toute réforme impossible. Si la réforme de Jean-Paul Delevoye se cantonnait dans un premier temps à créer un régime universel réduit aux seuls salariés du privé et aux seuls indépendants, le pari de l'équité semblerait bien compromis.



LA QUESTION SENSIBLE DU NIVEAU DE VIE DES FUTURS RETRAITÉS

69 % des Français estiment que leurs pensions sont ou seront insuffisantes pour vivre correctement à la retraite (enquête Cercle de l'Épargne/Amphitéa 2019). 50 % des actuels retraités estiment que leurs pensions ne leur permettent pas de vivre correctement.

Le niveau de vie des retraités est aujourd'hui supérieur de 5 points à celui de la moyenne de la population mais la majorité d'entre eux pensent l'inverse. Ce sentiment de dégradation ressentie du pouvoir d'achat est imputable aux mesures relatives aux prélèvements obligatoires, prises depuis 2010 (suppression de la demi-part pour les veuves et les veufs, CSG, etc.), à la désindexation des pensions durant plusieurs années et à l'augmentation du coût des dépenses de logement. Les retraités sont confrontés, comme le reste de la population, à la progression des dépenses pré-engagées (logement, assurances, abonnements divers et variés) qui réduisent les marges de manœuvre sur le budget familial.

Selon la DREES, la pension totale moyenne (y compris majorations et réversions éventuelles) de l'ensemble des retraités résidant en France, nette de prélèvements sociaux, s'élève en 2017 à 1 540 euros par mois (1 300 euros pour les femmes et 1 820 euros pour les hommes).

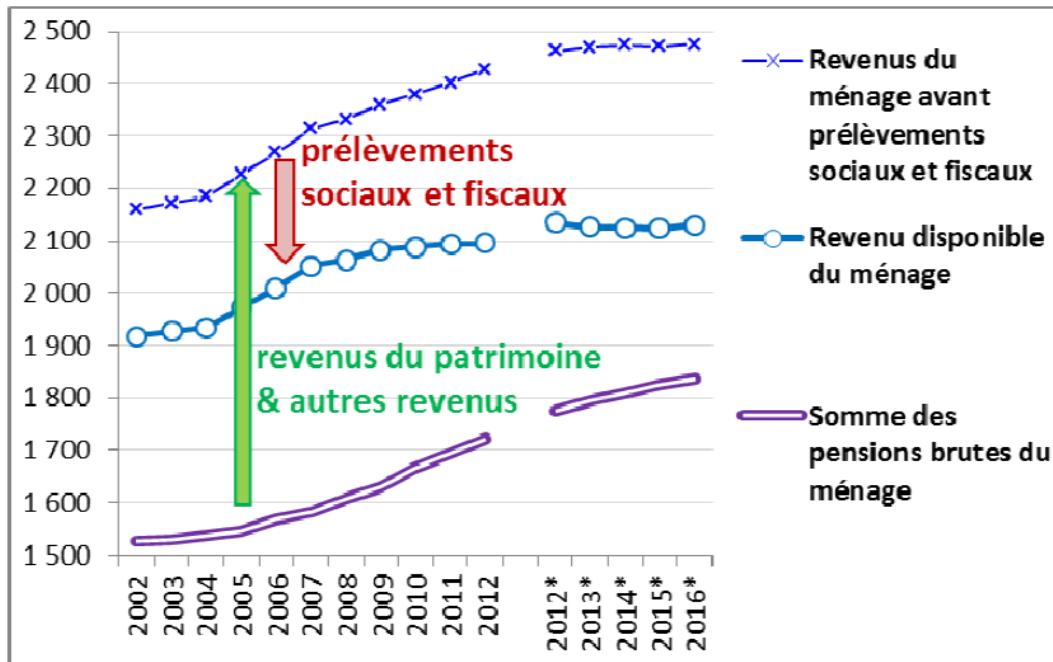
De 2009 à 2017, la pension moyenne a continué à augmenter, +0,6 % par an en euros constants grâce à l'effet de noria (renouvellement de la population des retraités, les nouvelles générations qui prennent leur retraite ont en moyenne des pensions plus élevées que les générations les plus anciennes qui décèdent).

Cette augmentation des pensions n'a pas empêché, ces dernières années, selon le Conseil d'Orientation des Retraites, une érosion du pouvoir d'achat des retraités. Pour mesurer leur niveau de vie, il faut non seulement prendre en compte les pensions mais également les revenus du patrimoine, les prestations sociales et les prélèvements obligatoires.

En 2016, le niveau de vie moyen des retraités s'élève à 2 070 euros par mois et par unité de consommation. Il est stable depuis 2010.



Niveau de vie moyen des retraités : de la pension brute au revenu disponible (en euros constants 2018)



Source : COR - 2019

71 % des revenus avant prélèvements des retraités sont assurés par les pensions. Les revenus du patrimoine fournissent 16 % des revenus, les revenus d'activité, 11 % (cumul emploi retraite ou revenus issus d'une personne en activité au sein d'un couple où le conjoint est retraité).

Les revenus du patrimoine des retraités fluctuent en fonction des évolutions du contexte économique et financier. Ils ont progressé de 2002 et 2008 avant de décroître entre 2008 et 2016. Fortement investi en produits de taux, le patrimoine financier subit de plein fouet la baisse des rendements. Le poids des revenus du patrimoine au sein de leur revenu global est près de trois fois plus élevé pour les retraités que pour les actifs (16 % contre 5,9 %).

Entre 2012 et 2017, la hausse des prélèvements fiscaux et sociaux sur le patrimoine et ses revenus ont

d'autant plus pesé sur les ménages retraités qu'ils en sont les principaux détenteurs.

Même si leurs pensions de retraite sont inférieures d'environ un tiers aux revenus d'activité des personnes en emploi, les retraités disposent en moyenne d'un niveau de vie supérieur à celui de l'ensemble de la population. Cette situation s'explique par le fait que les retraités n'ont généralement plus d'enfants à charge et que leur patrimoine est plus important que celui des actifs.

La pension totale moyenne (y compris majorations et réversions éventuelles) de l'ensemble des retraités de droit direct résidant en France représente 65,8 % du revenu d'activité moyen de l'ensemble des personnes en emploi en 2017, en considérant les montants nets des prélèvements sociaux (cotisations sociales, CSG, Casa, CRDS).

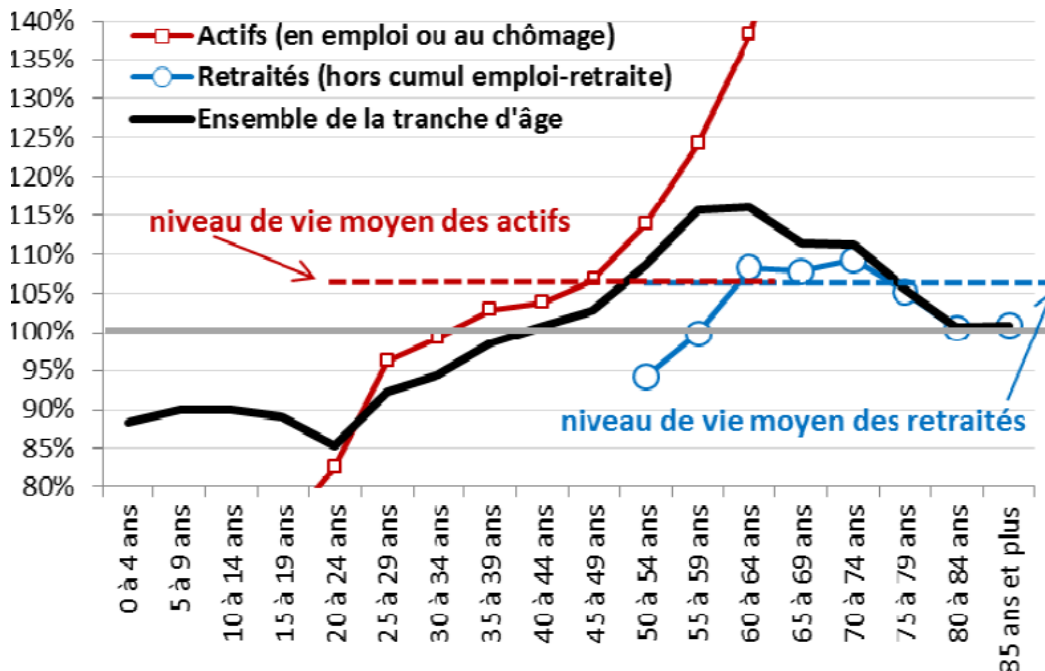


Le niveau de vie par unité de consommation était de 105,6 % pour les retraités (103,3 % pour les femmes et 108,5 % pour les hommes). Cet indicateur ne tient pas compte du fait que les retraités sont plus souvent propriétaires de leur logement que le reste de la population, et qu'ils ont en général achevé de rembourser leurs emprunts immobiliers. En 2016, le niveau de vie moyen des retraités rapporté à celui de l'ensemble de la population s'élèverait à 110,5 % (au lieu de 105,6 %) si l'on tenait compte des loyers imputés nets.

Comme le souligne l'INSEE, la prise en compte de la seule moyenne reflète imparfaitement la situation des retraités et des actifs. Parmi ces derniers, le niveau de vie augmente fortement avec l'âge. Parmi les retraités, il est maximal entre 60 à 74 ans, où il est supérieur d'environ 8 %

à celui de l'ensemble de la population. Il est plus faible chez les retraités précoces (moins de 60 ans) et chez les plus âgés (75 ans et plus), où il est comparable à celui de l'ensemble de la population. Dans l'ensemble de la population, ce sont les moins de 30 ans qui ont le niveau de vie le plus faible (-11 % par rapport à la moyenne nationale). *A contrario*, le niveau de vie atteint un sommet chez les 55/64 ans. Ces différences sont les conséquences des cycles de vie. Les jeunes actifs éprouvent des difficultés d'insertion professionnelle quand les plus de 55 ans connaissent des allègements de charges (départs des enfants, fin de remboursement des emprunts immobiliers) et des revenus en hausse. Les retraités les plus âgés sont dans une situation moins favorable en raison de pensions plus modestes.

Niveau de vie moyen selon l'âge rapporté à celui de l'ensemble de la population en 2016



Source : COR



En 2016, le niveau de vie médian des retraités est égal à 1 810 euros par mois et par unité de consommation, ce qui signifie qu'une personne à la retraite sur deux dispose d'un niveau de vie inférieur à ce montant. 10 % des retraités ont un niveau de vie inférieur à 1 110 euros par mois et par unité de consommation (soit un peu plus que le seuil de pauvreté relatif à 60 % du niveau de vie médian des Français, égal à 1 026 euros par mois et par unité de consommation en 2016).

À l'opposé, un retraité sur dix dispose d'un niveau de vie supérieur à 3 190 euros par mois et par unité de consommation.

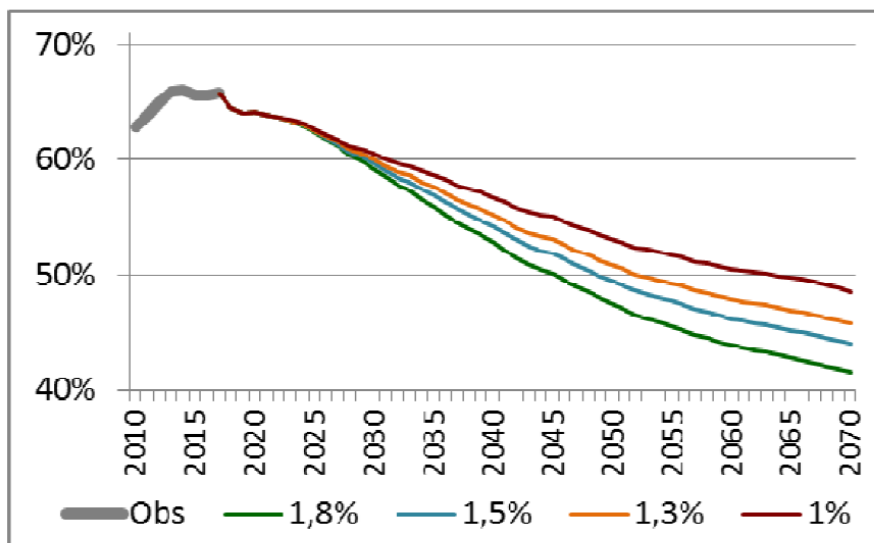
En raison des règles de plafonnement des pensions, en particulier celles distribuées par le régime général, l'écart interdécile est plus faible pour les retraités que pour l'ensemble de la population (2,9 contre 3,4).

Une détérioration attendue du niveau de vie des retraités

Selon les projections du Conseil d'Orientation des Retraites, dans tous les scénarios retenus, la pension moyenne continuerait de croître en euros constants (donc plus vite que les prix) du fait de l'effet de noria mais son augmentation serait plus faible et serait inférieure à celle des revenus d'activité (entre +25 % et +51 % selon les scénarios pour la pension nette moyenne et entre +69 % et +139 % pour le revenu net d'activité moyen entre 2017 et 2070).

Le taux de remplacement (pension/revenus d'activité) continuera à baisser jusqu'en 2070 en passant au-dessous de 50 % pour toutes les catégories sociales sachant que ce passage interviendra en premier pour les cadres.

**Pension nette relative en projection
(pension nette moyenne de l'ensemble des retraités
rapportée au revenu d'activité net moyen)**



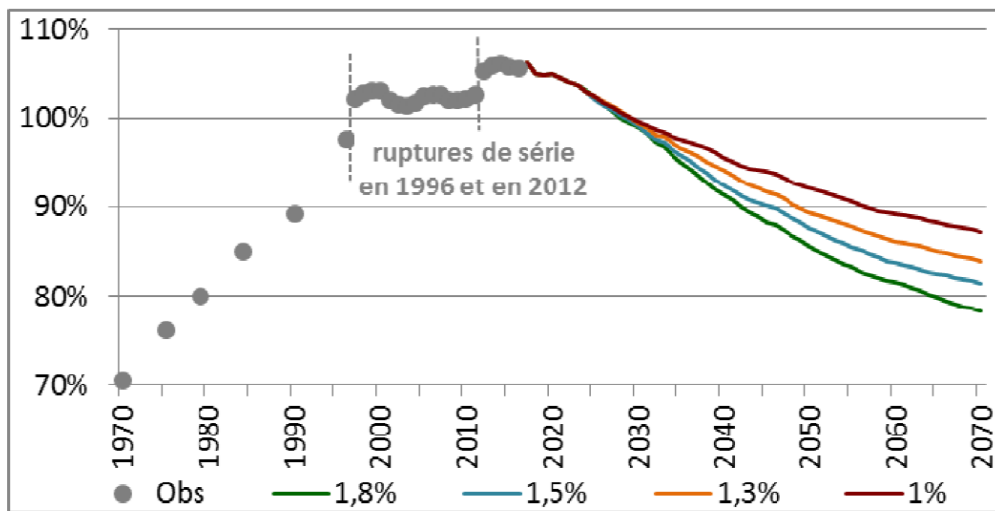
Source : COR



Dans ces conditions, le niveau de vie relatif des retraités s'établirait entre 91 % et 96 % en 2040 et entre 78 % et 87 % en 2070, après être passé par un maximum à 106 % au cours des

années récentes (en 2014-2017). La situation relative des retraités équivaldrait à celle observée dans les années 80.

Niveau de vie relatif des retraités par le passé et en projection (niveau de vie moyen des retraités rapporté à celui de l'ensemble de la population)



Source : COR

Les cinquante prochaines années seront marquées par la contrainte du financement des retraites auquel il faut ajouter celui de la dépendance. Dans un contexte de faible croissance, alimenté notamment par la moindre progression de la population active, les équations à résoudre sont nombreuses et complexes. La France a, à la sortie de la Seconde Guerre mondiale, pour des raisons politiques et économiques, opté pour un système reposant très majoritairement sur la répartition. Ce système a offert un très bon rendement en période de forte croissance de l'économie et de la population. Les atouts de ce système se sont érodés au fil des décennies. En raison d'une méfiance idéologique, la capitalisation a tardé à percer en France. Les pouvoirs publics ont certes créé toute une série de produits répondant à des objectifs catégoriels mais sans réel plan d'ensemble de peur d'être confrontés à des réactions syndicales. Pour la première fois avec la loi PACTE, le gouvernement d'Édouard Philippe a décidé de refondre le paysage de l'épargne retraite avec la mise en place du Plan d'Épargne Retraite. Ce nouveau produit qui est une enveloppe qui couvre tous les segments de l'épargne retraite (versements volontaires, épargne salariale affectée à la préparation de la retraite, épargne retraite collective obligatoire), poursuit un double objectif, la réorientation de l'épargne des Français vers des supports de long terme permettant le financement des entreprises et la création de suppléments de revenus en vue de la retraite. Le PER réunit en son sein les deux piliers de la capitalisation, le pilier collectif et le pilier individuel. Avec la loi PACTE, la France se rapproche ainsi de ses partenaires économiques. Néanmoins, pour combler le retard en termes d'encours et de prestations, un effort important reste à accomplir. En 2018, l'épargne retraite n'a assuré que 2,3 % des revenus des retraités quand ce ratio est de 17 % en moyenne au sein de l'OCDE.



Retrouvez la lettre et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site : www.cercleredelegpargne.fr

Sur le site, vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargnent/retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est un centre d'études et d'information présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission, le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le conseil scientifique du Cercle comprend **Robert Baconnier**, ancien directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien Professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Philippe Brossard**, chef économiste d'AG2R LA MONDIALE, **Marie-Claire Carrère-Gée**, présidente du Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE), **Jean-Marie Colombani**, ancien directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Paul Fitoussi**, professeur des universités à l'IEP de Paris, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, Philippe Georges, président du conseil d'administration de la Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines (CANSSM), **Christian Gollier**, directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont - Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **Serge Guérin**, sociologue, Directeur du Master « Directeur des établissements de santé » à l'Insec Paris, **François Héran**, professeur au Collège de France, ancien directeur de l'INED, **Jérôme Jaffré**, directeur du CECOP, **Florence Legros**, directrice générale de l'ICN Business School ; **Jean-Marie Spaeth**, président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et président de Thomas Vendôme Investment.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Sarah Le Gouez

0613907548

slegouez@cercleredelegpargne.fr



